

Informations de base	
2023/2980(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la séquestration illégale du président Mohamed Bazoum au Niger Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Niger	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
22/11/2023	Débat en plénière		
23/11/2023	Décision du Parlement	T9-0430/2023	Résumé
23/11/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2980(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0465/2023	20/11/2023	
Proposition de résolution		B9-0466/2023	20/11/2023	
Proposition de résolution		B9-0470/2023	20/11/2023	
Proposition de résolution		B9-0471/2023	20/11/2023	
Proposition de résolution		B9-0472/2023	20/11/2023	
Proposition de résolution		B9-0473/2023	20/11/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0430/2023	23/11/2023	Résumé

Résolution sur la séquestration illégale du président Mohamed Bazoum au Niger

2023/2980(RSP) - 23/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la détention illégale du Président Mohamed Bazoum au Niger.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et députés.

Le président démocratiquement élu du Niger, Mohamed Bazoum, a été illégalement arrêté, ainsi que sa femme et son fils, le 26 juillet 2023, à la suite d'un coup d'État militaire mené par le général Abdourahamane Tchiani. La junte militaire a dissous le gouvernement élu.

Depuis lors, le Président Bazoum et sa famille sont emprisonnés dans sa résidence dans des conditions défavorables, sans nourriture ni électricité suffisantes et avec un accès limité aux soins médicaux. L'emprisonnement illégal du président Bazoum et de sa famille vise à faire pression sur lui pour qu'il démissionne. La junte a annoncé qu'elle poursuivrait le président Bazoum pour «haute trahison» et «atteinte à la sécurité de l'État», des délits passibles de la peine de mort.

Le Parlement est profondément préoccupé par la sécurité, les droits de l'homme et la situation humanitaire au Niger et dans la région et déplore le fait que le coup d'État ait grandement compromis les progrès démocratiques, sécuritaires et économiques au Niger.

Le Parlement a condamné fermement le coup d'État militaire du 26 juillet 2023 et demandé la libération immédiate et inconditionnelle du président Bazoum et de sa famille, ainsi que de toutes les personnes détenues arbitrairement, et l'abandon des charges retenues contre lui.

La résolution a demandé le rétablissement immédiat de Mohamed Bazoum, élu démocratiquement, à la présidence du Niger et le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel.

Tout en exhortant la junte à respecter les droits de l'homme et à garantir la liberté d'expression et la liberté des médias, le Parlement a demandé au Conseil de mettre en œuvre des sanctions contre les dirigeants de la junte nigérienne. Les députés ont également salué la suspension de l'aide budgétaire et de la coopération en matière de sécurité, alors que l'aide humanitaire se poursuit, ainsi que la décision de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'imposer des sanctions économiques et financières.

Enfin, le Parlement a souligné que le terrorisme dans l'ensemble du Sahel sape la consolidation démocratique et l'État de droit et s'est dit préoccupé par les tentatives de la Russie d'accroître sa présence au Sahel au détriment de la stabilité régionale et de la démocratie.